


feuilles *les*  
 Marie d'Alex  
 Conséquence Communal d'Alex

Du vingt cinq pluviose de l'an onze de la République française.  
 Acte de mariage de Jean Claude Chappaz âgé de vingt un ans trois mois deux jours  
 né à Sillaz, Conséquence de Sillaz, département du Mont Blanc le deux novembre  
 mil sept cent huitante un, laboureur de profession, demeurant près la presbytère commune d'Alex  
 fils de défunt Antoine Chappaz et de défunte Claudine Breuille, domiciliés du présent  
 lieu, et de Jeanne Marie Mattelot âgée de vingt deux ans deux mois deux jours née dans  
 cette même commune d'Alex le deux mars mil sept cent huitante demeurant au dit Alex  
 fille de vivant Jean Mattelot et Françoise Deleand laboureurs domiciliés au dit Alex. Les  
 époux sont majeurs. Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications  
 de mariage faite près cette commune d'Alex le dix sept pluviose courant et affichées aux  
 termes de la loi par le sous signé Maire de ladite commune d'Alex, et l'acte de naissance  
 du dit Jean Claude Chappaz du deux novembre mil sept cent quatre vingt un qui  
 constate qu'il est né le même jour du légitime mariage entre Antoine Chappaz et  
 Claudine Breuille et l'acte de naissance de ladite Jeanne Marie Mattelot du deux mars mil  
 sept cent huitante qui constate qu'elle est née du légitime mariage entre Jean Mattelot  
 et Françoise Deleand le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi  
 Officier public aux témoins de la loi. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage  
 savoir ledit Jean Claude Chappaz ladite Jeanne Marie Mattelot et celle de Jean Claude  
 Chappaz en présence de Jean Mattelot âgé de quarante six ans, Anselme Sigex âgé de  
 cinquante ans, Maudite Deleand âgée de vingt sept ans et Jean Claude Mattelot âgé de  
 cinquante un ans tous quatre laboureurs domiciliés de la présente commune d'Alex et  
 amis des parties. Après quoi moi François Mattelot Maire de ladite commune d'Alex  
 faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'en nom de la  
 loi, lesdits époux sont unis en mariage, et ont lesdits témoins signé avec moi et moi  
 les époux qui ont des lés, ne savaient écrire et époux signé avec moi sans l'épouse qui  
 a déclaré ne savoir écrire au point la signature de son mari, moi avec deux  
 penultimes lignes

Jean Claude Chappaz  
 Anselme Sigex  
 Jean Mattelot  
 Jean Claude Mattelot  
 François Mattelot Maire